



Conseil économique et social

Distr. limitée
28 octobre 2020
Français
Original : anglais

Session de 2021

23 juillet 2020-22 juillet 2021

Point 17 de l'ordre du jour

Organisations non gouvernementales

Projet de décision déposé par le Président du Conseil, Munir Akram (Pakistan)

Date de la reprise de la session de 2020 et dates et ordre du jour provisoire de la session de 2021 du Comité chargé des organisations non gouvernementales

Le Conseil économique et social, rappelant ses résolutions [2020/3](#) et [2020/4](#), respectivement des 14 avril 2020 et 4 juin 2020, ainsi que sa décision 2020/210 du 18 juin 2020,

- a) Note que la reprise de la session de 2020 du Comité des organisations non gouvernementales n'a pas eu lieu en août 2020 comme prévu¹ en raison de contraintes liées à l'impact continu de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les modalités de travail du Conseil et les sessions de ses organes subsidiaires ;
- b) Décide d'autoriser, à titre exceptionnel, la reprise de la session de 2020 du Comité, qui consistera en une réunion au cours du dernier trimestre de 2020, pour examiner, conformément à la résolution 2008/4 du 21 juillet 2008, la suspension, le retrait et le rétablissement du statut des organisations non gouvernementales ;
- c) Décide qu'en raison de l'impossibilité de convoquer une reprise de la session complète du Comité en 2020 du fait des contraintes susmentionnées, la session ordinaire de 2021 du Comité se tiendra du 18 au 29 janvier et le 10 février 2021, et la reprise de sa session du 17 au 25 mai, le 27 mai et le 7 juin 2021 ;
- d) Décide, à titre exceptionnel, d'autoriser le Comité à examiner la documentation publiée pour la reprise de la session de 2020 à sa session de 2021 ;
- e) Approuve l'ordre du jour provisoire de la session de 2021 du Comité tel qu'il figure ci-après :

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

¹ Voir résolution [2020/4](#), par. 2 c) ii).



3. Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales :
 - a) Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures ;
 - b) Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et de reclassement ;
 - c) Demandes émanant d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif qui ont fusionné avec d'autres organisations non gouvernementales non dotées de ce statut.
 4. Rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil :
 - a) Rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil dont l'examen a été reporté ;
 - b) Examen des rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil.
 5. Renforcement du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat.
 6. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil s'agissant, notamment, du processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil :
 - a) Processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales ;
 - b) Examen des questions inscrites à l'ordre du jour du groupe de travail informel ;
 - c) Questions connexes diverses.
 7. Examen des rapports spéciaux.
 8. Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG.
 9. Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2022 du Comité.
 10. Adoption du rapport du Comité.
-